

F09

BOISEMENTS ALLUVIAUX SPONTANES

Habitats d'intérêt communautaire concernés

Frênaie oxyphylle à *Fraxinus angustifolia* * (91E0 *)

Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse (91FO)

Mégaphorbiaie (6430)

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe* (1356*)**, **Rosalie des Alpes* (1087*)**, Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) (lisière), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Lucane cerf-volant (1083).

Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073), Bihoreau gris (EA023).



Enjeux :

Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale par le maintien des surfaces et la poursuite de pratiques « douces » de gestion des boisements ; maintenir le caractère inondable des parcelles ; restaurer/améliorer l'habitat aulnaie-frênaie.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Maintenir les boisements alluviaux** : pas de défrichement, pas de transformation par plantation et pas de travaux hydrauliques, pas de produits phytosanitaires.
Point de contrôle : *contrôle de l'intégrité des milieux prioritaires selon l'état initial.*
2. **Maintenir une bande rivulaire de 5 mètres** de large par rapport au bord du cours d'eau en cas d'exploitation.
Points de contrôle : *contrôle sur place d'une bande rivulaire le long des berges.*
3. Effectuer les travaux forestiers **en dehors de la période du 15 mars au 15 août** (période de reproduction de la faune).
Point de contrôle : *contrôle sur place du respect des périodes de travaux.*
4. **Maintenir des vieux arbres, arbres sénescents, chandelles, et/ou arbres à cavités**, à raison de 2 à 3 arbres/ha (sauf en cas de risque pour la sécurité à proximité de chemins ou de points d'accès fréquentés par le public).
Points de contrôle : *contrôle sur place de la présence de 2 à 3 arbres de ce type par ha.*

RECOMMANDATIONS :

1. Eviter les coupes la même année sur des surfaces supérieures à 1ha d'un seul tenant
2. Maintenir une bande rivulaire de 8 m de large lors de l'exploitation
3. Lors des coupes, maintenir quelques baliveaux des essences principales
4. Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues : engins de faible portance, pneus basse pression etc.
5. Conserver et entretenir les arbres têtards autrefois « balises » des angles de parcelles
6. Maintenir quand il y en a, des vieux arbres, arbres sénescents, chandelles, et/ou arbres à cavités, à raison de 4 à 6 arbres/ha
7. Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches non bucheronnées (sauf risque d'embâcles)
8. Privilégier le débardage à cheval